



Finances locales 2017

Les élus de petites villes prennent la parole

Alors que les finances locales constituent un enjeu majeur du débat à l'issue des élections présidentielles et législatives, avec les propositions d'Emmanuel Macron de réduire de 10 milliards d'euros les dépenses de fonctionnement des collectivités et d'exonérer 80% des contribuables de la taxe d'habitation, l'APVF donne la parole aux maires de petites villes pour mieux connaître la réalité économique et financière de ces territoires, comprendre leurs décisions et leurs difficultés et relayer toutes leurs attentes pour 2017.

Pour ce 10^{ème} entretien, retrouvez Thierry Cozic, Maire d'Arnage dans la Sarthe



Thierry Cozic
Maire d'Arnage

En partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations



l'amélioration de notre capacité d'autofinancement, cela devrait nous permettre de réaliser des investissements lors les prochains exercices.

Par ailleurs, nous votons désormais le budget en décembre. Auparavant, il était voté lors de l'année d'exécution et nous constatons que nous avons un temps d'exécution réel qui allait de fin avril à fin septembre. Désormais, avec son vote en décembre, et une correction liée aux dotations de l'Etat qui arrive ensuite, nous sommes dans l'obligation de bien anticiper.

APVF : Quels postes de dépenses de fonctionnement ont en particulier été touchés ?

Thierry Cozic : Nous avons mis en place plusieurs choses. Le poste d'économies le plus simple a été celui des dépenses à caractère général, pour lequel nous avons constaté une baisse de 20%. Ensuite, nous avons encadré les subventions que nous accordions aux associations, en concertation avec elles, et notamment en bloquant l'évolution à la hausse de certaines d'entre elles.

Sur les dépenses de personnel, cela a été plus compliqué, notamment en raison de décisions de l'Etat, comme la revalorisation du point d'indice, qui ont des conséquences sur notre budget. Par exemple, pour maintenir la masse salariale avec un GVT à 1,5%, nous devons supprimer un ETP. Nous avons également eu recours à des réorganisations de service.

Dans le secteur de la petite enfance, nous avons mené un diagnostic action qui a révélé d'une part que l'offre de places – tout type de gardes confondu - était supérieure à la demande, et d'autre part, que le potentiel de la crèche et de la halte-garderie n'était pas utilisé à 100%. En conséquence, nous avons décidé de fusionner la crèche et la halte-garderie en un multi-accueil et de réduire la capacité d'accueil de 52 à 42 places. De plus, sur proposition des agents municipaux qui ont été associés à la réflexion, ce changement s'est accompagné d'une modification du projet pédagogique de la structure avec l'introduction pour les enfants de temps de libre circulation. Nous avons ainsi pu rationaliser l'organisation tout en améliorant la qualité du service public.



APVF : Quelles sont les investissements qui devraient suivre dans votre commune ?

Thierry Cozic : La commune a la particularité de disposer d'un patrimoine très important, notamment dans les domaines culturels et sportifs. Il n'y a donc pas de nouveaux équipements à construire. En revanche, certains de ces équipements sont vieillissants et nous avons besoin de les faire vivre et de les rénover. Certains édifices ont plus de 50 ans. Nous avons donc fait le choix, en matière d'investissement, de nous concentrer sur la rénovation de ces équipements et de le faire par phases. Par ailleurs, la communauté urbaine Le Mans Métropole nous accompagne dans une opération importante de rénovation de notre centre-ville.

APVF : Quelles sont vos préoccupations pour l'avenir ?

Thierry Cozic : L'avenir nous inquiète effectivement et nous avons peu de marges de manœuvre. Demain, il me paraît difficile de poursuivre sur le même rythme de baisse des concours de l'Etat. Les choix en matière d'économies ont été faits. L'étape suivante sera la suppression de services. Evidemment, il y a toujours des pertes sur lesquelles nous pouvons travailler, notamment par la mutualisation dans les intercommunalités, qui constituent l'avenir des territoires. Cependant, sur nos territoires, ce n'est pas toujours facile à mettre en œuvre. Les citoyens n'y sont pas forcément favorables, tout comme certains élus. Nous avons passé un moment compliqué ces dernières années et nous ne sommes pas à l'abri d'une nouvelle décision défavorable. Nous avons désormais besoin de plus de visibilité.

A ce titre, l'exonération de taxe d'habitation (TH) me laisse dubitatif. J'ai du mal à comprendre comment cela va se mettre en œuvre. Il n'y a pas partout les mêmes modalités : parfois, il n'y a pas d'abattement, alors qu'à Arnage, il y a un abattement forfaitaire de 15%. Nous sommes l'exemple type du territoire qui a perdu beaucoup de pouvoir fiscal avec la suppression de la TP et demain nous pourrions en perdre à nouveau. Il y a une forte inquiétude. La TH est une mesure électorale porteuse et il est normal que les citoyens soient intéressés mais j'anticipe les difficultés.

APVF : Parmi les politiques nouvelles, pensez-vous notamment aux rythmes scolaires ?

Thierry Cozic : Les rythmes scolaires ont été mis en place avec, dès le départ, la volonté de se concerter avec les parents d'élèves, l'éducation nationale et l'administration dans le cadre d'un comité de pilotage. Nous avons choisi d'allonger les temps de classe le matin et mis en place deux séances d'activités périscolaires d'une heure trente par semaine. La commune a recruté des animateurs et proposé à des associations d'intervenir. Le coût brut a été de 100 000 € pour la commune. Le solde résiduel à charge de la commune s'élève à 30 000€ environ.

Nous avons fait adopter avant l'élection présidentielle un nouveau PEDT, c'est un engagement fort qui traduit la volonté de l'équipe municipale de poursuivre ce dispositif décrié mais qui fonctionne bien ici. Cependant, si l'Etat fait le choix de supprimer les aides, nous serons amenés à entamer une nouvelle réflexion.

Sur les maternelles, il faut reconnaître que cela a été plus compliqué car le dispositif génère plus de fatigue chez les enfants. Nous organisons des rencontres avec les membres du comité de pilotage tous les six mois pour effectuer un bilan. La démarche rythmes scolaires a permis de mettre autour de la table des

interlocuteurs qui ne se parlaient pas forcément. Il y avait une vraie inquiétude sur l'utilisation des salles de classe, mais les choses ont été bien structurées, dans le respect de chacun.

Si vous souhaitez apporter votre témoignage, contactez-nous à l'adresse suivante :
ecalvez@apvf.asso.fr

